



HAL
open science

La fermeture des frontières comme réponse politique à une pandémie émergente? Le cas du SARS-CoV-2

David Goeury, Adrien Delmas

► **To cite this version:**

David Goeury, Adrien Delmas. La fermeture des frontières comme réponse politique à une pandémie émergente? Le cas du SARS-CoV-2. Raymond Woessner. Frontières, Atlande, pp.39-50, 2020, Clefs Concours, 9782350306698. hal-02983573

HAL Id: hal-02983573

<https://hal.science/hal-02983573>

Submitted on 2 Jul 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La fermeture des frontières comme réponse politique à une pandémie émergente ? Le cas du SARS-CoV-2

David Goeury et Adrien Delmas

En quelques semaines, le nouveau coronavirus, SARS-CoV-2, s'est propagé à travers la planète à une vitesse sans précédent, attestant de la densité des relations humaines à travers le globe. Si tout virus vient rappeler la condition humaine commune dans ses dimensions les plus fondamentales (Leroy-Ladurie, 1978), celui-ci a tout d'abord révélé l'intensité des mobilités internationales et la multiplicité des sociabilités qu'elles impliquent. Ici, nous ne souhaitons pas interroger les modalités de diffusion du virus mais davantage la réponse des gouvernements face à cette diffusion. Ces derniers ont massivement fait le choix de confiner leurs populations et de fermer leurs frontières nationales aux individus. Entre le 10 et le 17 mars 2020, les gouvernements ont appliqué des politiques publiques de plus en plus drastiques de contrôle puis de suspension des mobilités. L'unanimité internationale interroge. En effet, face aux zoonoses émergentes désormais considérées comme la principale menace sanitaire (Jones et *al.*, 2008), les organisations internationales, les experts et de nombreux gouvernements défendaient hier encore une toute autre approche : « One Health, One World, One Medicine » (Zinsstag et al 2011 ; Chien, 2012). Cette doctrine vise à articuler les échelles d'intervention du local ou global sans jamais fermer les frontières, cette mesure étant jugée contreproductive (Colizza, 2007 ; Nuzzo, 2014 ; Chinazzi, 2020). Mais les décisions souvent unilatérales de fermer les frontières aux individus ont révélé un autre processus à l'œuvre, bien plus ancien (Noll, 1997) et bien plus puissant que la mobilisation raisonnée face aux zoonoses émergentes, celui de la nouvelle frontiérisation du monde (Mbembe, 2018, 2020). Les frontières intelligentes promues par les organisations internationales (Pécoud, 2010) ont permis de filtrer les indispensables (marchandises, données, capitaux et travailleurs clés) des dispensables (les êtres humains menant des activités de loisirs) et surtout de redéfinir les rapports de pouvoir biopolitique entre État et société (Foucauld, 1975).

Nous avons donc essayé de procéder à un tour du monde de la fermeture des frontières entre le 21 janvier et le 7 juillet 2020 (voir <https://www.youtube.com/watch?v=mv-OFB4WfBg>).



QRcode permettant d'accéder à l'animation chronologique représentant cartographiquement la fermeture des frontières nationales entre le 20 janvier et le 30 avril 2020 consécutive de la pandémie de Covid-19, phénomène inédit dans sa célérité et son ampleur.

Il est apparu trois moments : la fin de la doctrine « One Health, One World, One Medicine » et l'abandon de la frontière filtre pour privilégier la frontière barrière, le mimétisme de la fermeture des frontières aux circulations humaines à l'exception de certaines circulations transfrontalières,

puis la situation singulière de frontiérisation amenant à des dispositifs administratifs de circulation internationale de plus en plus complexes et incertains.

1- La fermeture des frontières aux flux de personnes comme stratégie sanitaire

Face à la pandémie de SARS-CoV-2, les frontières n'ont jamais été totalement fermées. Elles ont été mobilisées comme des filtres permettant de découpler la circulation des biens, des données et des personnes. Ainsi, comme le démontre Xavier Desjardins et Olivier Milhaud, l'humanité n'a jamais été confinée, c'est-à-dire enfermée dans un espace clos, elle a seulement été immobilisée (Desjardins, Milhaud, 2020). Si le trafic international des passagers aériens a chuté de 98% entre mai 2019 et mai 2020, le commerce mondial n'a diminué que de 27% retrouvant des niveaux d'avant la crise de 2007. Le flux d'information a lui fortement progressé avec une augmentation du trafic entre 20 et 40% selon les réseaux nationaux dès la troisième semaine de mars 2020.

1.1- L'argument sanitaire : les frontières comme filtres ou comme barrière

Marchandises et données ont donc franchi les frontières d'autant plus facilement que les infrastructures nécessaires à leur circulation ne requièrent plus aucun contact physique entre humains. Les plateformes logistiques sont de plus en plus mécanisées et automatisées si bien que les opérateurs humains (techniciens, agents de sécurité, agents d'entretien, personnels naviguant, chauffeurs routiers) peuvent œuvrer tout en respectant des distances physiques. Dans de nombreuses zones économiques comme l'Europe ou l'Amérique du Nord, les chauffeurs routiers ont été considérés comme des travailleurs essentiels autorisés à franchir les frontières pour garantir les chaînes d'approvisionnement sans pour autant diffuser la pandémie. De même, la marine marchande a été très faiblement impactée du fait des transformations liées à la conteneurisation qui réduisent très fortement les interactions humaines. Les durées d'escale sont de plus en plus courtes permettant à peine aux marins de se rendre à terre dans des ports qui sont de plus en plus éloignés des centres-villes historiques. Les contaminations au sein des ports ont donc été principalement le fait des bateaux de croisière et des bateaux militaires. En revanche, les ports de commerce qui ont historiquement été les portes d'entrée des grandes épidémies aux siècles précédents sont devenus des lieux de filtrage particulièrement efficaces.

La situation a été toute autre dans les aéroports. L'OMS dont la doctrine était « *vigilance, not bans* » était peu favorable à l'arrêt des circulations aériennes. À l'aune des pandémies émergentes précédentes, la fermeture des frontières en général était considérée comme à même de produire des effets négatifs sur l'ensemble de la réponse sanitaire sans pour autant arrêter l'épidémie (Nuzzo, 2014). Ainsi, lors de H5N1, cette stratégie a été considérée a posteriori comme peu efficace (Colizza, 2007). Par ailleurs, les premières évaluations de la politique de fermeture des frontières pour le SARS-CoV-2 concluent qu'elles ont au mieux ralenti la diffusion de la pandémie de quelques semaines (Chinazzi, 2020). Ce dispositif seul est donc peu efficace surtout lorsque la pandémie circule déjà sur le territoire national. A contrario, les modalités actuelles du transport aérien sont considérées comme une opportunité pour déployer des pratiques sanitaires de prévention, de dépistage et de suivi des individus à risque (Colizza, 2007). En effet, les aéroports internationaux sont devenus de véritable lieux de filtrage des passagers du fait des multiples politiques sécuritaires qui se sont imposées durant les trois dernières décennies. Il est donc recommandé de les utiliser comme des lieux de test systématique des passagers permettant ainsi un diagnostic précoce et une mise en quarantaine ciblée. Ce dispositif avait été mis en place en 2009 lors de l'épidémie H1N1 ; cependant, il n'a pas été réactivé de manière systématique en 2020 du fait du manque de préparation de nombreux gouvernements à l'épidémie. Ces derniers ont privilégié les mises en quarantaine systématiques aux tests. Les autorités sanitaires se sont donc privées d'un outil

d'identification des personnes infectées mais aussi de suivi de la pandémie. Dans le cas des nombreux rapatriements d'urgence organisés à partir de la troisième semaine de mars, la plupart des gouvernements n'ont procédé à aucun test, pire ils ont laissé des personnes asymptomatiques regagner leur domicile favorisant ainsi l'éclosion de nombreux clusters familiaux. La France a ainsi rapatrié par avion des dizaines de milliers de personnes sans exiger ou ne pratiquer aucun test. À l'aéroport de Roissy, le dépistage n'a été organisé qu'à partir du mois de juillet 2020.

La réponse des premiers pays touchés par le nouveau coronavirus, en l'occurrence la Chine et la Corée du Sud, s'est organisée autour de l'élévation de barrières non-nationales : personnes infectées mises en quarantaine ; foyers, îlots, villes, provinces confinés etc. L'articulation raisonnée de multiples échelles, l'identification et le ciblage des clusters, ont permis de contrôler la propagation du virus et d'en réduire fortement l'impact. Si la Chine s'est mobilisée plus tardivement, la Corée du Sud en revanche, particulièrement préparée à ce type de risque suite à l'épidémie de MERS Coronavirus de 2015 (dont le foyer était l'Arabie Saoudite), n'a jamais recouru à la fermeture des frontières et au confinement généralisé. Le contrôle de la pandémie a été obtenu par une politique sanitaire ciblée mise en œuvre de façon précoce avec un système de suivi rigoureux des individus dès l'entrée sur le territoire national.

1.2- Le mimétisme de la fermeture des frontières de janvier à mai 2020

La décision de fermeture des frontières aux circulations humaines apparaît donc comme un dispositif décidé principalement par les gouvernements du fait de leur impréparation devant le risque épidémiologique. Or, ce choix s'est imposé progressivement amenant à plusieurs phases qu'il semble nécessaire de rappeler.

Dans un premier temps, en janvier 2020, le développement de l'épidémie en Chine a commencé à alarmer la communauté internationale, et tout particulièrement les pays limitrophes. La non-transparence du gouvernement chinois sur l'épidémie en cours dans le Wuhan a rappelé à de nombreux gouvernements l'épidémie de SRAS de 2002 à 2004. La volonté première des autorités chinoises de sanctionner les médecins décrivant une nouvelle zoonose mortelle par transmission aérienne interhumaine a donc favorisé une grande méfiance internationale. La Corée du Nord a pris les devants dès le 21 janvier en fermant sa frontière avec la Chine et interdisant tout voyage touristique sur son sol. Alors que la Chine a développé d'emblée une stratégie de confinement ciblé dès le 23 janvier dans les districts du Hubei les plus touchés, les pays frontaliers ont fermé leurs frontières terrestres ou, comme dans le cas du Pakistan, n'ont pas ouvert leurs frontières saisonnières d'altitude. Parallèlement, les pays non frontaliers ont entamé une politique de fermeture des routes aériennes qui constituaient autant de points potentiels d'entrée du virus. Certains pays (Algérie, Égypte, Maroc, Rwanda, France, Canada, entre autres) se sont contentés de demander aux compagnies aériennes nationales de suspendre leurs vols dès la fin janvier 2020, fermant leur frontière de facto sans officiellement montrer du doigt les autorités chinoises. D'autres pays ont privilégié une approche frontale, comme les États-Unis qui, le 2 février, interdirent leur territoire aux voyageurs ayant séjourné en Chine. Enfin quelques pays en ont profité pour immédiatement élargir les interdictions comme la Papouasie-Nouvelle-Guinée qui, dès le 28 janvier, bannit tous les voyageurs issus d'un pays asiatique ; le premier cas y a été identifié près de deux mois plus tard, le 20 mars, avec un ressortissant australien ayant transité par l'Espagne.

Dans un second temps, la propagation rapide de l'épidémie en Iran en février 2020 a conduit à une deuxième tentative mondiale de mise en quarantaine d'un pays. Cela a été facilité par la situation marginale de l'Iran au sein des circulations planétaires. Charnière entre l'Afghanistan et la Turquie, les gouvernements frontaliers ont fermé les points de passage. De même, le gouvernement irakien pourtant étroitement lié à Téhéran a fermé sa frontière terrestre le 20 février. Puis les voyageurs ayant séjourné en Iran furent à leur tour progressivement considérés comme indésirables. Les gouvernements ont alors décidé de politiques d'interdiction de séjour ciblées ou de mises en quarantaine forcées par la création de listes de territoires à risques associant Chine, Corée du Sud et

Iran.

Dans un troisième temps, durant la deuxième semaine de mars et le développement de l'épidémie en Italie, un changement de paradigme dans la gestion de la crise sanitaire a été opéré. L'épidémie a été considérée comme mondiale. La densité des relations intra-européennes et l'intensité des mobilités extra-européennes ont généré un sentiment d'anxiété face au risque de la submersion, le concept de « vague » étant constamment mobilisé. Le Liban, par exemple, a commencé par dresser des listes de nationalités indésirables. Les Fidji ont fixé un seuil de 100 cas identifiés de Covid-19 dans le dernier pays fréquenté. Les listes de provenance bannies ont progressé irrémédiablement : le 9 mars le Qatar et l'Arabie Saoudite ont ainsi ajouté plusieurs pays européens à la liste des provenances interdites qu'étaient la Chine, la Corée du Sud et l'Iran. Le 10 mars, les frontières européennes furent emportées dans le tourbillon des fermetures. La Slovaquie et l'Autriche ont entamé la suspension de la libre circulation au sein de l'espace Schengen en fermant leur frontière avec l'Italie. Le 12 mars, elles ont été suivies par les pays d'Europe centrale et tout particulièrement la Tchéquie et la Slovaquie. Les deux pays qui ne formaient qu'un jusqu'en 1992 ont pour la première fois fermé leur frontière commune le 13 mars. La décision des États-Unis d'interdire les voyageurs issus de l'espace Schengen à partir du 13 mars minuit a précipité le phénomène. En Afrique et en Amérique, les relations avec l'Union européenne sont alors suspendues. L'interdiction faite aux voyageurs issus de l'UE a immédiatement été élargie au monde entier, comme si le bannissement des Européens avait précipité la suspension des vols internationaux. Entre les vendredis 13 et 20 mars, plus de 80 pays ont fermé leurs frontières à tout voyageur étranger. Les frontières aériennes ont été les premières à fermer, suivies par les frontières terrestres.

Le cas du Maroc est un exemple emblématique de cette dynamique de fermeture des frontières. Le 30 janvier, la compagnie nationale Royal Air Maroc avait annoncé suspendre la ligne Casablanca-Pékin qu'elle venait d'inaugurer le 16 janvier, au motif très diplomatique de la baisse de fréquentation. Le 10 mars, le gouvernement a suspendu les liaisons maritimes et aériennes avec l'Italie. Le 12 mars, après entretien entre les deux monarques marocain et espagnol, il a fermé ses frontières avec l'Espagne dont les deux postes frontaliers des enclaves de Ceuta et Melilla au matin du 13 mars. Le même jour, dans l'après-midi, il a fermé ses frontières avec plusieurs pays européens comme la France ou la Belgique, avant de généraliser cela à tous les autres pays le 15 mars, n'hésitant pas à sacrifier son économie touristique. Le Maroc a achevé cette fermeture par le poste saharien de Guerguerat, sa frontière avec la Mauritanie, le 18 mars alors que deux ressortissants marocains sont remis par les autorités mauritaniennes après avoir transité par l'Espagne et les îles Canaries.

Les pays qui ont échappé à cette logique apparaissent comme très minoritaires à l'image du Mexique, du Nicaragua, du Laos, du Cambodge ou de la Corée du Sud. Parmi eux, certains étaient dépendants de leurs voisins comme le Laos et le Cambodge qui se sont retrouvés prisonniers des politiques restrictives du Vietnam et de la Thaïlande. Restent également les pays en guerre, dans l'impossibilité de fermer leurs frontières, à l'image des frontières méridionales de la Libye où circulent armes et combattants afin de nourrir la guerre civile.

2- Des réalités transfrontalières divergentes

Au-delà de ces quelques gouvernements qui ont résisté à la pression de l'interdiction des mobilités humaines, certaines frontières sont apparues très difficiles à fermer du fait de l'importance des travailleurs transfrontaliers. Ainsi, plusieurs États ont maintenu leur circulation car considérée comme essentielle au fonctionnement de l'économie tandis que d'autres n'ont pas hésité à bloquer durablement des circulations intenses.

2.1- L'espace Schengen, le maintien des circulations transfrontalières essentielles

Au sein de l'espace Schengen, la Slovénie, premier pays à fermer sa frontière avec l'Italie, a maintenu ses relations avec l'Autriche. Les nombreux points de passage sont restés ouverts dont certains 24 heures sur 24. Le gouvernement slovène a justifié cela par sa dépendance vis-à-vis de l'agglomération viennoise et notamment de son aéroport international mais aussi en avançant le cas plus singulier des nombreux agriculteurs qui disposent de terres de part et d'autre de la frontière. De même, le 16 mars, la Suisse a garanti l'accès à son territoire aux salariés transfrontaliers bien que ces derniers soient massivement issus du nord de l'Italie et du grand est de la France, soit les deux régions les plus touchées par la pandémie en Europe. Les contrôles aux frontières furent à géométrie variable, certains transfrontaliers français et italiens, non salariés et ne disposant pas des autorisations nécessaires, passant par des chemins détournés moins fréquentés et moins surveillés. Au sein de l'espace Schengen, Allemagne, Belgique, Norvège, Finlande et Espagne ont ainsi continué à autoriser les « mobilités essentielles », catégorie qui regroupe les professionnels de santé, les patients suivis dans un autre pays, les salariés transfrontaliers jugés indispensables ou les transporteurs de marchandises. Les frontières furent alors plus ou moins surveillées et matérialisées du fait du manque de moyens des États à réinstaurer des frontières terrestres filtrantes. En Scandinavie, pour contrôler les nombreux points de passage qui jalonnent les milliers de kilomètres de frontière avec la Suède et la Finlande, la Norvège a mobilisé réservistes et retraités. Ces frontières n'ont pas été fermées, car dans les régions les plus septentrionales, les personnels de santé ont -largement opéré de part et d'autre des frontières du fait de la très faible densité d'habitants.

2.2- L'Amérique du Nord, deux frontières terrestres différemment traversées

Outre-Atlantique, et malgré la multiplication des discours autoritaires du président américain, un accord est trouvé le 18 mars avec le Canada et le 20 mars avec le Mexique pour maintenir la circulation des voyages essentiels, officialisé par une déclaration conjointe le 21 mars. Les voyages dits essentiels correspondent aux catégories européennes et y intègrent celle des élèves et étudiants inscrits dans un établissement scolaire d'un autre pays. Cependant, au regard des données officielles de février et mai 2020, les dynamiques des deux frontières nord-américaines divergent largement. Entre le Canada et les États-Unis, les camions ont continué à franchir la frontière passant de 440.166 passages en février 2020 à 316.002 en avril 2020, afin d'assurer la continuité de l'approvisionnement du Canada notamment. En revanche, le nombre d'individus circulant en véhicule particulier s'effondre de 95% passant de 3,1 millions en février à 150.734 en avril. La situation à la frontière Mexique-États Unis montre des circulations professionnelles plus intenses. L'activité de fret par camion diminue seulement de 20%, passant de 520.000 passages à 402.000 entre février et avril 2020. Les flux humains connaissent aussi une baisse moins prononcée. Le nombre de particuliers ayant franchi par véhicule est passé de 10,5 millions à 3,6 millions, soit 35% des flux habituels, tandis que les passages à pied sont passés de 3,7 millions à 916.000 soit 25% des flux habituels. Cette forte proportion de voyages essentiels s'explique par le nombre important de Mexicains travaillant dans les secteurs agricoles et industriels aux États-Unis dont les besoins en main-d'œuvre sont continus durant la pandémie.

2.3- Rivera (Uruguay) et Santana do Livramento (Brésil), un mode de vie transfrontalier maintenu et renforcé par la coopération médicale

Les configurations transfrontalières sont donc apparues comme autant d'exceptions à la fermeture sanitaire des frontières. Celle entre l'Uruguay et le Brésil est également remarquable. Les deux gouvernements qui avaient pourtant fermé leurs frontières extérieures avec l'Argentine à partir du 17 mars ont renoncé, le 22 mars, à fermer leur frontière commune tant les habitants ont développé un « mode de vie binational », pour reprendre les termes de deux gouvernements. Le franchissement de la frontière Uruguay-Brésil fut ainsi interdit aux seuls étrangers non résidents. Longue de plus de

1.000km, elle est jalonnée de six agglomérations transfrontalières. La plus importante d'entre elles, Rivera (Uruguay) et Santana do Livramento (Brésil), est séparée par un simple boulevard. Les deux villes ne disposent pas d'un dispositif frontalier physique à même de les séparer et depuis le 28 décembre 2016, les démarches administratives de franchissement de la frontière sont effectuées dans un bureau conjoint des administrations uruguayennes et brésiliennes. Les habitants sont donc libres de circuler au sein de l'agglomération mais aussi les nombreux touristes et excursionnistes qui fréquentent la ville les week-ends et lors des vacances. Le 25 mai, devant la propagation du virus, les autorités ont décidé de créer une commission binationale afin de coordonner les actions entre quartiers brésiliens et quartiers uruguayens et généraliser les actions de part et d'autre de la frontière. Le 12 juin, une unité d'intervention sanitaire binationale a ainsi été mise en place pour agir dans l'ensemble de l'agglomération. Les autorités comme les habitants ont défendu la singularité de l'agglomération qui incarne la frontière de la paix. Cependant, à partir du 25 mai, les autorités uruguayennes ont décidé de multiplier les contrôles à la sortie de Rivera créant de fait une frontière particulièrement surveillée à l'extérieur de la ville. Rivera s'est alors transformée en une enclave de 100.000 personnes au sein du territoire uruguayen contrôlé par des check-points militaires. Enfin, le 15 juin, la décision des autorités brésiliennes d'établir un couvre-feu et d'interdire les activités non essentielles est venu contrarier la coopération entre les deux entités administratives, les élus uruguayens jugeant ces mesures excessives et inappropriées alors que leurs homologues brésiliens les enjoignaient de généraliser ces dispositifs à Rivera, surtout dans les nombreux espaces commerciaux qui font l'attractivité de la ville.

2.4- La fermeture de la frontière Malaisie-Singapour et le dilemme des travailleurs transfrontaliers

Il ne faut cependant pas surévaluer la résilience des logiques transfrontalières face à la fermeture mondiale des frontières. A contrario des cas précédents, en Asie du Sud-Est, la décision unilatérale du 16 mars prise par la Malaisie d'interdire à partir du 18 mars tout franchissement de sa frontière dans le cadre du *Movement Control Order* a pris la cité-État de Singapour de court. Le *Johor-Singapore Causeway* supporte un trafic journalier de plus de 350.000 personnes dont près de 300.000 travailleurs transfrontaliers résidents en Malaisie qui viennent chaque jour à Singapour. Les entreprises et le gouvernement de Singapour ont donc dû organiser des modalités d'hébergement pour plusieurs dizaines de milliers de travailleurs considérés comme indispensables. Au 18 mars, le gouvernement disposait de 10.000 lits tandis que des milliers de travailleurs devaient camper les premiers jours avant de trouver un logement. Or cette décision prise normalement pour 15 jours s'est avérée particulièrement difficile à lever. Les deux gouvernements ont négocié durant les mois de juin et de juillet les modalités permettant aux travailleurs transfrontaliers de reprendre une activité normale. Entre temps, plusieurs milliers de Malaysiens ont dû retourner en Malaisie du fait de contraintes familiales de plus en plus difficiles à supporter, renonçant à tout ou partie de leur salaire. La quarantaine de 14 jours imposée avant tout retour à leur domicile a annihilé toute perspective de retour à la vie transfrontalière. En juillet, 25.000 travailleurs malaysiens résidents en Malaisie étaient toujours présents à Singapour. Les négociations gouvernementales ont abouti à une réouverture partielle de la circulation le 17 août mais limitée à 2.000 passages par jour (soit 0,7% des flux habituels) au profit des seuls professionnels disposant d'un permis de travail de longue durée. Les travailleurs malaysiens doivent par ailleurs s'engager à rester plusieurs mois à Singapour avant de revenir en Malaisie en obtenant un statut nouveau de résident temporaire auprès des autorités singapouriennes.

2.5- Ceuta (Espagne)-Bab Sebta (Maroc) et l'inversion des flux migratoires clandestins

La crise du SARS-CoV-2 joue aussi un rôle d'accélérateur dans la redéfinition des relations frontalières à l'image du Maroc avec les présides espagnols de Ceuta et Melilla. Les frontières entre le Maroc et les deux enclaves sont fermées vendredi 13 mars à 6h00 du matin alors que ce sont

plusieurs dizaines de milliers de Marocains qui se rendent dans les deux cités espagnoles chaque jour. Bab Sebta n'a été rouverte que sous pression de l'Union européenne le 22 mars pour permettre le rapatriement des touristes disposant de camping-cars avant d'être refermée le 23 mars par les autorités espagnoles devant les multiples réactions à cette circulation exceptionnelle alors que les habitants de Ceuta ne pouvaient franchir la frontière.

La rapidité de la décision a surpris de nombreux Marocains dans ces deux enclaves très fréquentées car accessibles à pied sur simple présentation de sa carte nationale pour ceux qui habitent dans les agglomérations limitrophes. Par ailleurs, de nombreux transfrontaliers marocains ont préféré rester à Ceuta et Melilla de peur de perdre leur emploi. Des accueils d'urgence ont été organisés. Plusieurs centaines de Marocains bloqués ont trouvé refuge chez des proches ou dans des logements mis à disposition par les habitants de Ceuta ou de Melilla. À Ceuta, le 19 mars, la décision de confinement a obligé à la mise en place de deux centres d'accueil d'urgence dans deux salles omnisports « La Libertad » pour les adultes et « Santa Amelia » pour les mineurs. Or, ces hébergements collectifs d'urgence étaient inadaptés car regroupant des profils de jeunes hommes souvent consommateurs de drogues et au comportement imprévisible parfois violent. « La Libertad » a été ainsi le lieu de nombreuses bagarres obligeant à des interventions des forces de l'ordre. Par ailleurs, ces centres d'hébergement d'urgence ont été vus comme des lieux préparant un retour vers le Maroc, or plusieurs dizaines de jeunes souhaitaient émigrer et rejoindre le continent européen. Ils se sont donc enfuis régulièrement et ont préféré se cacher dans l'enclave. Les autorités marocaines ont tardé à organiser un rapatriement du fait de la complexité des statuts juridiques entre les Marocains disposant d'un visa touristique, les Marocains disposant d'un contrat de travail, les Marocains entrés avec une simple carte nationale, les Marocains entrés illégalement, les Marocains résidents en Espagne souhaitant rentrer au Maroc. Le Maroc a eu peur que les enclaves de Ceuta et Melilla deviennent des points de passage privilégiés par les Marocains résidents à l'étranger d'Europe et devoir faire face à un afflux de milliers de personnes sans possibilité de développer un contrôle approprié du fait de la vétusté des postes frontières. Le décès dans la nuit du 14 mai d'une ressortissante marocaine dans la rue à Melilla a accéléré le processus de rapatriement. Les autorités marocaines ont décidé d'organiser un rapatriement sanitaire depuis Melilla le 15 mai puis depuis Ceuta la semaine suivante malgré les conflits sur les listes des rapatriés prioritaires entre les autorités marocaines.

Ainsi, la singularité des deux enclaves a maintenu de nombreux Marocains bloqués jusqu'à aujourd'hui. D'une part certaines travailleuses transfrontalières ont préféré rester dans les enclaves plutôt que de perdre leurs revenus misant sur un retour à la normale en juin ou en juillet. Avec les prolongations successives de l'état d'urgence au Maroc, elles ont demandé alors au mois de juillet à pouvoir rentrer au Maroc notamment à l'approche de la fête de l'Aïd el Adha, puis à partir du mois d'août, elles ont régulièrement manifesté pour obtenir le droit de passer la frontière terrestre. D'autre part, des Marocains résidents en Europe ont rejoint l'enclave espérant pouvoir franchir plus facilement la frontière et surtout à moindre coût comme les ouvriers résidant en Andalousie. À partir du mois de juillet, ils sont plusieurs dizaines à rejoindre l'enclave parfois en voiture espérant que la frontière s'ouvre au 10 juillet avec la fin possible de l'État d'urgence. Enfin, il faut ajouter la dérive accidentelle des petites embarcations de pêcheurs marocains. Habituellement, elles étaient immédiatement redirigées vers les eaux territoriales marocaines mais du fait des mesures spécifiques liées au coronavirus, elles sont désormais bloquées dans l'enclave.

Dans ce contexte, les autorités ont assisté à un phénomène inédit de tentatives de traversée clandestine de Ceuta vers le Maroc. Dès le mois d'avril, devant le blocage de la frontière, des Marocains venus faire des achats à Ceuta la veille de la fermeture de la frontière, ont décidé de rentrer au Maroc clandestinement. Pour cela, ils ont privilégié le passage par mer, la frontière terrestre étant fermée par dispositif de hautes barrières grillagées. Ils se sont élancés depuis la plage de Tarajal qui longe le poste frontière en déjouant la surveillance espagnole avant de contourner le brise-lame à la nage. En juin, avec la fin du confinement et l'ouverture des plages, ces hommes se

sont glissés parmi les baigneurs pour courir vers le Maroc sous les acclamations des habitants. D'autres ont organisé des exfiltrations en jet-ski depuis les récifs du village de Benzu sis dans l'enclave de Ceuta pour se faire déposer à Belyounech au Maroc en moins de 90 secondes, ne laissant aucunement le temps aux différentes forces de sécurité de réagir.

Parallèlement, la crise du coronavirus a permis au Maroc de réorganiser sa frontière laissant planer le doute sur sa réouverture. Les deux enclaves ont été exclues de l'ouverture partielle exceptionnelle des frontières marocaines organisée à partir du 15 juillet qui concerne uniquement le transport aérien via les compagnies nationales marocaines et trois lignes maritimes (Sète-Tanger, Sète-Nador et Gênes-Tanger). Ainsi, le gouvernement a souhaité disposer de temps pour construire une frontière intelligente (*smart border**) afin d'accélérer le temps de passage via des processus de reconnaissance assistée par ordinateur. Parallèlement, à proximité de Ceuta, il a lancé la construction d'une zone franche, baptisée zone d'activités économiques de Fnideq. Elle doit ouvrir au printemps 2021 en accueillant 251 entrepôts dont 30% sont réservés aux entrepreneurs de Ceuta désormais invités à localiser leur activité au Maroc. À l'horizon 2022, elle devrait supplanter Ceuta et assurer la création de 9.000 emplois. Le coronavirus apparaît donc comme une opportunité pour le Maroc de réaffirmer son autorité sur cette frontière terrestre.

Ces fermetures à intensité variable ont ainsi fait apparaître au grand jour l'état des coopérations bilatérales, certaines fermetures s'avérant d'autant plus facile à réaliser que préexistent des rivalités. Ainsi, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a fermé sa frontière avec l'Indonésie dès le 28 janvier alors que l'archipel était très faiblement touché par la pandémie. Cette décision atteste plus des tensions entre les deux gouvernements autour des mouvements papous sécessionnistes en Papouasie occidentale, particulièrement réprimés par les autorités indonésiennes. À l'inverse, des gouvernements comme la Tanzanie ont refusé de fermer leurs frontières terrestres pour garantir aux États voisins d'Afrique centrale un accès direct à la mer.

3- Le SARS-CoV-2 comme accélérateur de la frontiérisation du monde

La fermeture brutale des frontières mondiales rappelle combien les dispositifs sécuritaires de nombreux États étaient prêts pour la suspension complète des circulations humaines mais comment la diffusion croissante d'une idéologie de la frontière barrière a favorisé le retour du nationalisme méthodologique face à un risque planétaire (Beck, 2006).

3.1- Des dispositifs de filtrage aux dispositifs de camps comme outil de mise en scène de la fermeture

Ces dernières années, l'augmentation des mobilités internationales par le trafic aérien s'est accompagnée de dispositifs de filtrage de plus en plus drastiques notamment dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et l'immigration clandestine. Les multiples étapes de contrôle articulant dispositifs administratifs dématérialisés pour les visas et dispositifs de plus en plus intrusifs de contrôle physique ont doté les frontières aéroportuaires d'une épaisseur croissante, partageant l'humanité en deux catégories : les mobiles et les astreints à résidence. En parallèle, les routes terrestres et maritimes internationales sont restées actives et se sont même réinventées dans le cadre des mobilités dites illégales. Or là encore, l'obsession du contrôle a favorisé un étalement de la frontière par la création de multiples marches frontalières faisant de pays entiers des lieux de surveillance et d'assignation à résidence avec un investissement continu dans les dispositifs sécuritaires. L'épaisseur des frontières se mesure désormais par la hauteur des murs mais aussi par l'exploitation des obstacles géophysiques – les fleuves, les cols, les déserts et les mers – où circulent armées et agences frontalières, ou encore par le nombre croissant de camps où les indésirables sont mis en attente pour une durée indéterminée (Cuttitta, 2015). Les frontières intelligentes s'articulent à un pistage et une surveillance digitale doublés d'un appareil administratif

aux démarches labyrinthiques faites pour ne jamais aboutir. Pour décrire ce phénomène, Achille Mbembe parlait de « frontiérisation du monde » et de la mise en place d'un « nouveau régime sécuritaire mondial où le droit des ressortissants étrangers de franchir les frontières d'un autre pays et d'entrer sur son territoire devient de plus en plus procédural et peut être suspendu ou révoqué à tout instant et sous n'importe quel prétexte ».

Alors que les frontières n'ont jamais été aussi polymorphes (Sassen, 2009), elles s'incarnent dans la passion contemporaine pour les murs comme iconographie territoriale (Gottmann, 1952) qui permet d'appuyer les représentations sociales d'un contrôle parfait des circulations humaines. L'espace Schengen apparaît depuis sa mise en place comme un exemple emblématique de l'obsession du filtrage quitte à suspendre les droits humains notamment vis-à-vis des réfugiés. Des murs sont imposés sur les frontières extérieures (Saddiki, 2017) tandis que les gouvernements nationaux rechignent à toute coordination multilatérale (Noll, 1997).

Suite à la pandémie, la plupart des gouvernements ont pu mobiliser sans difficulté l'ingénierie et l'imaginaire frontaliers, en s'appuyant d'abord sur les compagnies aériennes pour fermer leur pays et suspendre les voyages, puis en fermant les aéroports avant de bloquer les frontières terrestres.

À défaut de concertation, les gouvernants ont fait l'expérience du dilemme du prisonnier en arguant de la fameuse réciprocité (Snidal, 1985 ; Noll, 1997). Face à une opinion publique inquiète, un chef de gouvernement prenait le risque d'être considéré comme laxiste ou irresponsable en maintenant ses frontières ouvertes alors que les autres fermaient les leurs. Ces phénomènes mimétiques entre États se sont démultipliés en quelques jours face à la pandémie : les États ont redécouvert leur maîtrise biopolitique via les mesures barrières, ils ont défendu leur rationalité en suivant les avis de conseils scientifiques et en discréditant les approches émotionnelles ou religieuses ; ils ont privilégié la suspension des droits à grand renfort de mesures d'exception (Foucault, 1975 ; Fassin, 2005).

Le risque global a alors légitimé la réaffirmation d'une autorité nationale, alors même que cette dernière était confrontée à un processus de dénationalisation de son appareil frontalier face aux flux de marchandises et surtout d'information (Sassen, 2009). La suspension des mobilités internationales a permis à de nombreux chefs de gouvernement de médiatiser leur autorité, la plupart du temps à des fins électorales (Margulies, 2018 ; Waslin, 2020). En quelques jours, les frontières comme institutions de coopération bilatérales redevinrent les horizons d'un discours aux accents militaires (Foucher, 1991). Elles se confondaient dès lors avec les fronts contre l'épidémie, à laquelle les chefs d'État « déclaraient la guerre », sans doute pour masquer leur impréparation et leur incompréhension des mécanismes épidémiologiques à l'œuvre. Du jour au lendemain, les frontières redevinrent un des lieux privilégiés de mise en scène des gouvernements centraux (Foucher, 2016).

3.2- L'expérience du migrant irrégulier comme condition généralisée à tout voyageur

Ce faisant, l'appareil frontalier ainsi dressé est venu généraliser l'expérience des migrants en situation irrégulière à des millions d'individus en mouvement au moment de la fermeture. Les voyageurs en déplacement pour des motifs professionnels ou de loisir se sont retrouvés soudainement dans l'impossibilité de rejoindre leur destination, le plus souvent leur foyer. Les gouvernements les plus riches ont organisés des vols de retour sans pour autant pouvoir assurer à l'ensemble de leurs ressortissants un rapatriement rapide. Pour faire patienter les individus, les gouvernements ont mis en avant l'argument selon lequel leur retour dans le lieu de résidence ne changerait pas fondamentalement leur situation, vu qu'il serait de toute manière interdit de quitter leur domicile, tant les politiques de confinement étaient également généralisées à travers le monde.

Toujours est-il que le déplacement international est devenu du jour au lendemain synonyme de rapatriement, terminologie particulière qui finit de lier tout individu à un territoire précis. Mais les conditions et les modalités de ces rapatriements se sont avérées particulièrement confuses. Si des grands mouvements ont été organisés quelques jours après l'annonce de la suspension des vols

commerciaux, les possibilités se sont étiolées au fil des semaines, beaucoup misant sur un éventuel retour à la normale qui s'est fait de plus en plus lointain et incertain. Par ailleurs, les rapatriements ont posé la question de l'attachement à un territoire national. Certains gouvernements comme la France ont procédé selon des critères de nationalité excluant les résidents étrangers, d'autres ont privilégié le lieu de résidence comme la Belgique, l'Italie ou l'Espagne permettant ainsi à des ressortissants étrangers bloqués dans leur pays d'origine à rejoindre leur domicile parfois après plusieurs semaines de négociation avec les autorités locales sur les critères d'appartenance au territoire. Enfin, l'ampleur de la tâche est parfois apparue insurmontable pour certains pays à revenus limités. Dans le cas du Maroc, les consulats ont identifié près de 32.000 ressortissants bloqués à l'étranger. Si les autorités avaient organisé le rapatriement des Marocains bloqués à Wuhan dès le 28 janvier, il a fallu plusieurs mois au pays pour proposer des solutions à ses ressortissants même pour ceux regroupés dans les enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla, nécessitant un simple transport par bus, sachant que la frontière était massivement franchie à pied avant sa fermeture. Les premiers Marocains ont été rapatriés le vendredi 15 mai soit plus de deux mois après la fermeture de la frontière. Les autres ressortissants bloqués à travers le monde ont dû attendre la fin du mois de juin pour bénéficier de retour par voie aérienne depuis l'Algérie, l'Europe et le Moyen-Orient.

Les prolongations successives des fermetures ont basculé les travailleurs étrangers dont les contrats arrivaient à terme ou ont été rompus du fait de l'arrêt de l'économie dans la catégorie des personnes à rapatrier. Des centaines de milliers de travailleurs se sont retrouvés progressivement sans revenus, avec pour seule perspective de retourner dans leur pays d'origine. Face à cette situation, les gouvernements ont répondu en prorogeant les visas, dans l'attente d'un retour des vols commerciaux. L'expérience de l'incertitude du déplacement qui était le triste apanage des migrants en situation irrégulière s'est diffusée à des catégories grandissantes de populations en mobilité. Cette expérience s'est alors incarnée dans l'hébergement d'urgence voir du camp. Ce sont en premier lieu les résidences hôtelières, les campings mais aussi les bâtiments publics comme les gymnases ou les écoles qui ont été mis à disposition des voyageurs. Au Maroc, les touristes venus avec leurs véhicules ont été regroupés dans aires de camping ou des parkings à proximité des ports du nord du pays dans l'attente de bateaux exceptionnels spécialement affrétés. Dans le sud du pays, les migrants subsahariens en situation irrégulière ont eux aussi été regroupés dans des bâtiments mis à disposition comme à Laâyoune ou Tarfaya, quand leurs campements n'ont pas été déplacés et clos par des barrières comme à Tiznit. Dans les deux cas, les autorités marocaines ont assuré le ravitaillement quotidien du fait du confinement strict. Ces dispositifs ont été mis en place en quelques jours, attestant de la capacité des autorités à organiser des structures d'attente avant une éventuelle autorisation de déplacement. La plupart des pays étaient bien prêts à activer ces dispositifs frontaliers de gestion des êtres humains, répliquant des modèles qui circulent à l'échelle internationale depuis quelques années (Cuttita, 2015).

Cependant, l'activation généralisée et rapide des dispositifs frontaliers ne doit pas non plus masquer le fait que beaucoup d'États entretiennent également une fiction géographique du contrôle des frontières. La France a par exemple décrété la fermeture des frontières en Guyane ou à Mayotte sans avoir les moyens de les surveiller. Plus généralement, les migrations clandestines, bien que de plus en plus visibles et exposées, ont perduré. Ainsi, 23.118 migrants entre le Mexique et les États-Unis ont été placés en détention en mai 2020, certes bien loin du record de mai de l'année précédente, avec 144.116 personnes détenues. Les traversées clandestines vers l'Europe ont repris à partir du mois de mai 2020 après avoir chuté de plus de 75%, non sans générer de nouvelles tensions. Ainsi, le 17 juin, plusieurs dizaines de migrants subsahariens et marocains ont été arrêtés à proximité de Fuerteventura, avant d'être testés positifs au SARS-CoV-2 par les services sanitaires espagnols. Consécutivement, les autorités marocaines se sont lancées dans des campagnes systématiques de dépistage au sein des centres de regroupements de Tarfaya et de Laâyoune, devenus des clusters touchant à la fois les migrants et les personnels en charge de leur approvisionnement. À Laâyoune,

plusieurs migrants subsahariens ont alors refusé le dépistage, de peur d'être plus strictement encore surveillés et de manquer une fenêtre d'opportunité de passage vers l'Europe. Depuis, les passages clandestins se sont multipliés, la presse espagnole et marocaine relatant les multiples tentatives et surtout la découverte régulière de jeunes migrants porteurs du virus à leur arrivée aux Canaries.

Conclusion : Quelle réversibilité ? Difficile retour aux circulations humaines et à la construction d'une réponse collective face aux aléas planétaires émergents

Aujourd'hui, cet appareil frontalier mondial activé localement, à qui l'on a demandé de jouer une nouvelle partition sanitaire, semble pris à son propre piège. Sa vocation même qui consistait à décider qui peut se déplacer, où et dans quelles conditions, semble égarée tant les restrictions sont devenues, en quelques jours, absolues. Le régime universel d'assignation à résidence dans lequel le monde est plongé n'est pas tant le résultat d'une décision d'ordre sanitaire face à une maladie inconnue, que la simple activation des dispositifs multiples qui préexistaient à cette maladie. En l'absence d'autres réponses disponibles, ces fermetures se sont imposées. L'humanité a fait ce qu'elle savait faire de mieux en ce début du XXI^e siècle, sinon la seule chose qu'elle savait faire collectivement sans concertation préalable, fermer le monde. Plus que jamais, les frontières sont devenues un rapport de pouvoir venant attester des dépendances économiques, notamment à travers la question migratoire, mais aussi symboliques, dans le principe de la souveraineté, à travers la figure de l'étranger. Classe politique et opinion publique ont fait la preuve d'une adhésion commune à une vision segmentée du monde.

Le constat d'une entrave des mobilités est désormais valable pour tous, et la circulation est devenue incertaine voire impossible, de fait, comme de droit. Seuls les rapatriés, nouveau statut des mobilités en temps de pandémie, sont encore autorisés à rentrer chez eux, dans les limites des moyens financiers des États qu'ils souhaitent rejoindre. Face à la mobilisation et l'emballlement d'une gouvernamentalité de la mobilité fondée sur l'entrave, l'abolition pure et simple du droit de circuler, du droit d'être étranger, du droit de franchir les frontières d'un autre pays et d'entrer sur son territoire n'est plus une dystopie.

La pandémie de SARS-CoV-2 du fait de son origine liée aux marchés aux animaux vivants de Wuhan et au commerce du pangolin apparaissait comme une zoonose émergente à même de justifier la réponse concertée défendue par l'OMS : « One Health, One World, One Medicine ». Or, le contexte politique contemporain a amené à privilégier des logiques de nationalisme méthodologique qui se sont avérées particulièrement dysfonctionnelles. La pandémie n'a été ralentie que de quelques semaines avant de se diffuser dans tous les pays du monde au prix d'efforts démesurés imposés aux populations menacées. Après plusieurs mois de fermeture, les gouvernements peinent toujours à réorganiser une réouverture des frontières, les initiatives des mois de juin et de juillet étant remises en question en août 2020. Les négociations au cas par cas n'aboutissent pas sur des compromis durables tant les gouvernements apparaissent comme dépassés par la question sanitaire et incapables de proposer une réponse cohérente. Plusieurs États envisagent désormais un progressif retour à la normale seulement à l'horizon 2021.

Ce qui a été suspendu en quelques jours nécessitera plusieurs années pour être rétabli. Alors que le virus nous a rappelé la condition de commune humanité, la réinstitution des frontières barrières fermées aux individus interdit plus que jamais de penser les conditions du cosmopolitisme, d'une société comme un long tissu vivant sans couture à même de faire face aux aléas, aux zoonoses émergentes, au réchauffement climatique, soit à toutes ces menaces à même d'hypothéquer le futur. Ce nationalisme méthodologique a été salué comme un retour de l'État sans prendre la mesure des dysfonctionnements préalables et des coûts sociaux et psychologiques phénoménaux qu'il impose aux populations.

Bibliographie

- Beck U., 2006, *Qu'est-ce que le cosmopolitisme ?*, Paris Aubier, 378 p.
- Chien Y.-J., 2012, « How did international agencies perceive the avian influenza problem? The adoption and manufacture of the “One World, One Health” framework », *Sociology of Health & Illness* 35(2), p.213–226, <https://doi.org/10.1111/j.1467-9566.2012.01534.x>.
- Colizza V., Barrat A., Barthelemy M., Valleron A.-J., Vespignani A., 2007, « Modeling the worldwide spread of pandemic influenza: Baseline case and containment interventions », *PLOS Medicine* 4(1), e13, <https://doi.org/10.1371/journal.pmed.0040013>.
- Chinazzi M., Davis J., Ajelli M. et alii, 2020, « The effect of travel restrictions on the spread of the 2019 novel coronavirus (COVID-19) », *Science* 368(6489) : 395–400, DOI: 10.1126/science.aba9757 (originally published online 6 March 2020).
- Cuttitta P., 2015, « La “frontiérification” de Lampedusa, comment se construit une frontière », *L'Espace Politique* 25, <http://journals.openedition.org/espacepolitique/3336>; DOI: <https://doi.org/10.4000/espacepolitique.3336>.
- Desjardins X., Milhaud O., 2020, *Le confinement n'a pas eu lieu*, Paris Presses de la Sorbonne (forthcoming).
- Fassin D., 2005, « Biopouvoir ou biolégitimité ? Splendeurs et misères de la santé publique », in Marie-Christine Grangeon (ed.), *Penser avec Michel Foucault : Théorie critique et pratiques politiques*, Paris Karthala.
- Foucault M., 1975, *Surveiller et punir*, Paris Gallimard.
- Foucher M., 1991, *Fronts et frontières : un tour du monde géopolitique*, Paris Fayard.
- Foucher M., 2016, *Le retour des frontières*, Paris C.N.R.S. Éditions.
- Gottmann J., 1952, *La Politique des États et leur géographie*, Paris Armand Colin.
- Jones K., Patel N., Levy M., Storeygard A., Balk D., Gittleman J., Daszak P., 2008. « Global trends in emerging infectious diseases », *Nature* 451(7181) : 990–993. <https://doi.org/10.1038/nature06536>.
- Lee K., Brumme Z., 2013, « Operationalizing the One Health approach: The global governance challenges », *Health Policy and Planning* 28(7) : 778–785. <https://doi.org/10.1093/heapol/czs127>.
- Le Roy Ladurie E., 1978, « Un concept : l'unification microbienne du monde », in *Le territoire de l'historien*, vol. II, Paris Gallimard p.37–97.
- Margulies P., 2018, « Bans, borders, and sovereignty: Judicial review of immigration law in the Trump Administration », *Michigan State Law Review* : 1–80.
- Mbembe A., 2018, « La démondialisation », *Esprit* 12 : 86–94, <https://www.cairn-int.info/revue-esprit-2018-12-page-86.htm>. DOI : 10.3917/espri.1812.0086
- Mbembe A., 2020, *Brutalisme*, Paris La Découverte.
- Noll G., 1997, « Prisoners' dilemma in Fortress Europe: On the prospects of burden sharing in the European Union », *German Yearbook of International Law* 40 : 405–437.
- Nuzzo J., Cicero A., Waldhorn R., Inglesby T., 2014, « Travel bans will increase the damage wrought by Ebola », Issue Brief, *Biosecurity and Bioterrorism: Biodefense Strategy, Practice, and Science* 12(6), <https://doi.org/10.1089/bsp.2014.1030>.
- Pécoud A., 2010, « La bonne gouvernance des frontières ? », *Plein droit* 4(87) : 24–27, DOI: 10.3917/pld.087.0024, <https://www.cairn.info/revue-plein-droit-2010-4-page-24.htm>.
- Saddiki S., 2017, « The Fences of Ceuta and Melilla », in *World of Walls: The Structure, Roles and Effectiveness of Separation Barriers*, Cambridge, Open Book Publishers, <http://books.openedition.org/obp/4562>.
- Sassen S., 2009, *Critique de l'État*, Paris Le Monde diplomatique / Demopolis, 474 p.
- Snidal D., 1985, « Coordination versus prisoners' dilemma: Implications for international cooperation and regimes », *American Political Science Review* 79(4) : 923–942. DOI: 10.2307/1956241. <https://www.jstor.org/stable/1956241>
- Waslin M., 2020, « The use of executive orders and proclamations to create immigration policy: Trump in historical perspective », *Journal on Migration and Human Security* 8(1), <https://doi.org/10.1177/2331502420906404>.
- Zinsstag J., Schelling E., Waltner-Toews D., Tanner M., 2011, « From “one medicine” to “one health” and systemic approaches to health and well-being », *Preventive Veterinary Medicine* 101(3–4), : 148–156. DOI: 10.1016/j.prevetmed.2010.07.003